

1. PRÉSERVER LA SANTÉ DES GRANDS ARBRES

Les précautions à prendre/La surveillance des arbres/L'abattage, l'ultime solution

Contrairement à certaines idées reçues, les grands arbres ne sont pas nécessairement dangereux. Arrivés à l'âge adulte, ils expriment toute leur force et offrent de nombreuses aménités (régulation du climat, séquestration maximale du carbone, refuge de biodiversité...). Certaines précautions doivent être prises afin de les préserver le plus longtemps possible. Pour s'assurer de leur bonne santé, il faut également les surveiller attentivement et régulièrement, et/ou les faire analyser par un professionnel dans le cadre d'un diagnostic phytosanitaire. Le repérage de certains signes d'affaiblissement doit permettre d'intervenir en conséquence pour protéger l'arbre, ou procéder à son abattage lorsqu'il constitue un réel danger.

📌 L'arbre, un être vivant

1. Captation de l'eau et des sels minéraux par les racines et fabrication de la sève brute;
2. Sens montant : transport de la sève brute par l'aubier (bois vivant) et alimentation des feuilles;
Sens descendant : transport de la sève élaborée par le liber (écorce interne) et alimentation des cellules de l'arbre (croissance);
3. Production de sève élaborée contenant des sucres par la photosynthèse;
4. Évaporation par la ramure de l'eau captée par les racines (transpiration) et régulation du climat local.

1. Les précautions à prendre

L'arbre est un être vivant. Ses branches et ses racines lui permettent de capter dans son environnement proche les éléments dont il a besoin pour grandir, lutter contre les maladies et se maintenir en bonne santé. Ces éléments circulent dans son tronc sous forme de sève, protégée par son écorce (schéma ci-contre). **Racines, branches, tronc et écorce doivent être respectés. Toute altération de leurs tissus ainsi que de l'environnement proche doit être évitée au maximum, car elle risque d'entraîner un dépérissement de l'arbre.**

➔ Respecter le tronc et le houppier

- La taille et l'élagage privent l'arbre d'une partie de sa masse foliaire et de ses réserves nutritives contenues dans l'aubier. Affaibli, l'arbre manque d'énergie pour cicatriser ses plaies et est plus vulnérable aux attaques d'agents pathogènes. C'est pourquoi **la taille des arbres adultes ne doit être pratiquée que si cela est vraiment nécessaire. Elle doit alors veiller à préserver la santé des arbres en respectant les bonnes pratiques de la taille.**
- **Pour connaître les bonnes pratiques, voir la fiche *Tailler les grands arbres*.**
- L'écorce doit être particulièrement respectée, car elle assure le transport de la sève et protège le cœur de l'arbre. **Toute altération de l'écorce du tronc et/ou du collet constitue une porte d'entrée pour les agents pathogènes et doit être évitée.**

➔ Respecter le système racinaire

L'espace occupé par les racines dans le sol est au moins égal au volume du houppier. Le système racinaire est composé de grosses racines qui assurent l'ancrage de l'arbre et le transport de la sève, ainsi que d'un « chevelu » dense de petites racines qui captent l'eau et les minéraux du sol et permettent des échanges gazeux. **Toute altération des racines peut affaiblir l'arbre et entraîner une dégradation de son état sanitaire**, souvent de manière irréversible.

Les travaux à proscrire à proximité des arbres sont :

- **Le compactage du sol** par le passage de véhicules ou le piétinement du bétail : il réduit la porosité du sol et cause l'asphyxie des racines.
- **Le remblaiement** : il provoque également l'asphyxie racinaire.
- **Le décaissement et le travail du sol** : il détruit le chevelu racinaire, blesse les racines, réduit l'alimentation en eau de l'arbre et met en péril son ancrage. Plus le diamètre des racines sectionnées ou abimées est grand, plus les dégâts sont importants pour l'arbre.
- **La modification de l'alimentation en eau** par le comblement d'un fossé, la réalisation d'un drainage pouvant assécher le sol à proximité de l'arbre, ou au contraire une dérivation d'eau vers l'arbre pouvant causer un engorgement du sol et une asphyxie des racines.
- **Pour connaître les précautions spécifiques aux talus plantés, voir la fiche *Entretenir et protéger un talus planté***



À SAVOIR

Le lierre n'est pas nécessairement une menace. Au contraire, il a de nombreux intérêts écologiques (ses baies nourrissent la faune au printemps, son feuillage est un lieu de nidification et protège les troncs du vent et des brûlures du soleil, sa floraison tardive en septembre-octobre permet aux abeilles de faire une dernière production de miel avant l'hiver...). **Son développement doit cependant être surveillé chez les vieux arbres dépérissants :** il a tendance à envahir leur houppier clairsemé et à augmenter leur prise au vent.

2. La surveillance des arbres

➔ Effectuer un examen visuel régulier

Observer attentivement, régulièrement et en différentes saisons les racines, le tronc et le houppier des arbres pour détecter la présence d'anomalies ou de pathologies plus ou moins graves. **Le repérage de certains signes doit inviter à être vigilant et à consulter un professionnel compétent :** changement de couleur, de taille, chute précoce ou réduction de la densité du feuillage, « descente » de cime, bois mort dans le houppier, décollement d'écorce, chicots, plaies mal cicatrisées, pourritures, cavités, blessures, champignons...

- En hiver, les blessures et le bois mort apparaissent plus facilement.
- L'été permet de repérer une « descente » de cime (réduction de la densité des feuilles et des rameaux sur la cime, apparition de nombreux gourmands en partie basse du tronc).
- L'automne est propice pour voir les fructifications de champignons comme le polypore géant.
- **Astuce : photographier les arbres chaque année en différentes saisons** peut permettre de repérer plus facilement les signes d'un problème sanitaire ou d'un dépérissement. Ce suivi pourra faciliter le diagnostic ultérieur de pathologies et la détermination de leur cause par un professionnel.

➔ Faire réaliser un diagnostic phytosanitaire

L'expertise sanitaire, réalisée par un professionnel, est un outil indispensable pour pouvoir juger de la dangerosité potentielle d'un arbre. Seul un spécialiste ayant une bonne connaissance de l'arbre, de son fonctionnement, des maladies et des parasites pourra réaliser un diagnostic de son état de santé et de sa tenue mécanique, sur la base d'un examen visuel et à l'aide d'outils spécifiques. Il pourra également proposer des prescriptions pour prolonger la longévité d'un arbre ou lui redonner de la vigueur : coupe de bois mort, taille adaptée, pose d'un mulch, mise en défend, haubannage...

- **Attention : il est nécessaire de s'adresser à des arboristes-conseils et élagueurs-grimpeurs** diplômés et assurés pour ce type de travaux. Plusieurs certifications existent : certificat de spécialisation « Taille et soins des arbres », titre de qualification E 140, E 141 ou E 142 QualiPaysage, adhérent au Cercle de qualité de l'arboriculture ornementale SÉQUOIA...

3. L'abattage, l'ultime solution

L'abattage ne doit intervenir qu'en dernier lieu, seulement si l'arbre met directement en péril les biens et/ou les personnes (proximité d'une route, d'habitations, d'un équipement public...). Si certains arbres constituent un danger, il ne faut pas généraliser cette réalité à tous les vieux arbres, même sénescents. Au contraire, beaucoup ont encore de belles années devant eux ! Même morts, les vieux arbres constituent des supports de biodiversité précieuse, car les cavités de leurs troncs abritent une faune et une flore diversifiées (insectes xylophages, oiseaux cavernicoles...). S'ils ne représentent pas un danger pour les biens et/ou les personnes, le choix peut donc être fait de les conserver en place pour préserver la biodiversité qui leur est inféodée.

- **Au sein d'un alignement, seuls les arbres dangereux seront abattus.** Les arbres sains devront être préservés le plus longtemps possible. Une bonne connaissance de l'état de santé de son patrimoine arboré est nécessaire pour éviter les coupes rases injustifiées et assurer le renouvellement des arbres sur le long terme.

- **Attention : lorsque des arbres sont classés en Espaces Boisés Classés, leur abattage est soumis à une demande d'autorisation (Déclaration préalable à déposer en mairie), et leur replantation est obligatoire !**

➔ VOIR FICHES

- Tailler les grands arbres
- Entretien et protéger un talus planté

➔ POUR ALLER PLUS LOIN

- Fiches Paysage CAUE76 : www.caue76.fr
- Fiches Arbres CAUE 77 A.R.B.R.E.S remarquables : www.arbres.org

➔ CONSEILS ET AIDES

- Prenez rendez-vous avec un paysagiste conseiller du CAUE 76 www.caue76.fr
- Aides du département de Seine-Maritime : www.seinemaritime.fr